

DELIBERATION N°CS-2022/01

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt janvier, à 19 heures 15, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle des fêtes de Vaugneray, 20 boulevard des lavandières - 69670 Vaugneray, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS.

Etaients présents

Mesdames : H. DROMAIN, D. GEREZ, A. GROSPERRIN, A. NELIAS, C. POUZERGUE, M. ROGEL et C. SCHUTZ.

Messieurs : D. AUDIFFREN, O. BAREILLE, S. BOUKACEM, A. BROTTET, R. DUMOND, S. FERRANDEZ, F. FORT, F. GROULT, E. HORRIOT, F. HYVERNAT, Y. JAILLARD, J-C. KOHLHAAS, J. LIOT, D. MALOSSE, F. PASTRE, B. PONCET et P. TISSOT.

Président : Jean-Charles KOHLHAAS

Secrétaire de séance : Florestant GROULT

Nombre de Conseillers en exercice : 37 (Présents : 25 / Voix : 65).

Convocation en date du : 14 janvier 2022.

Nature de l'acte : Fonctionnement des assemblées – Autres (5.2.3).

Monsieur le Président, Jean-Charles KOHLHAAS, indique que les services du syndicat et la Commission Finances ont procédé, comme chaque année, au travail préparatoire au Débat d'Orientation Budgétaire et à la mise à jour de la prospective financière.

Le débat a lieu sur la base d'un bilan d'exécution budgétaire 2021 estimé. Le débat va permettre de présenter également, comme chaque année, les éléments de perspectives financières permettant de préfigurer les grandes lignes du budget 2022 et plus globalement l'évolution jusqu'à la fin de la réalisation des projets issus du Contrat de rivière Yzeron Vif et du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI).

Monsieur le Président, assisté par le directeur, commente la note de synthèse qui présente les éléments soumis à débat.

Ils reprennent point par point les réalisations déjà accomplies et les nouvelles orientations opérationnelles et budgétaires soumises aux délégués syndicaux.

Il conclut sur l'évolution de la contribution des collectivités.

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Oùï l'exposé du Président du SAGYRC et sur sa proposition,
Vu les statuts en vigueur du SAGYRC,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 65 voix pour :

ARTICLE UNIQUE : De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2022.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le 21/01/22
et de la publication le 21/01/22

LE PRESIDENT
Jean-Charles KOHLHAAS

LE PRESIDENT,
Jean-Charles KOHLHAAS

